

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**UBCI LEASING**

Siège social : 39, Avenue du 10 Décembre 1948 – El Menzah IV – 1004 Tunis

La société UBCI Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, ECC (Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF) et M.T.B.F (Ahmed BELAIFA).

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	Notes	31-déc-09	31-déc-08
Liquidités et équivalents de liquidités	1	1 082 873	73 641
Créances sur la clientèle			
Créances de leasing	2	91 731 372	82 504 879
Moins : provisions		< 204 895>	< 218 690>
		91 526 477	82 286 189
Clients et comptes rattachés	3	2 780 592	3 247 374
Moins : provisions		< 1 563 626>	< 2 324 398>
Moins : Marges réservées		< 192 449>	< 244 138>
		1 024 517	678 838
Total des créances à la clientèle		92 550 994	82 965 027
Valeurs immobilisées			
Immobilisations incorporelles	4	524 158	524 158
Moins : amortissements		< 514 460>	< 501 876>
		9 698	22 282
Immobilisations corporelles propres	5	476 197	472 353
Moins : amortissements		< 395 555>	< 359 667>
		80 642	112 686
Total des valeurs immobilisées		90 340	134 968
Autres actifs	6	1 937 045	1 795 659
TOTAL DES ACTIFS		95 661 252	84 969 295

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
 (Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc-09	31-déc-08
<u>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</u>			
<u>EMPRUNTS</u>			
Concours bancaires et autres passifs financiers	7	28 943 451	23 082 234
Emprunts	8	40 993 856	39 450 724
Autres passifs financiers	9	1	210 174
Provisions	10	102 000	83 000
		41 095 857	39 743 898
<u>AUTRES PASSIFS</u>			
Clients Crédeurs	11	753 495	184 538
Fournisseurs et comptes rattachés		5 901 584	4 313 630
Autres passifs courants	12	3 280 810	3 304 240
		9 935 889	7 802 408
Total passifs		79 975 197	70 628 540
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		3 728 756	2 810 489
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	13	13 728 756	12 810 489
Résultat net de l'exercice		1 957 299	1 530 266
Total des capitaux propres avant affectation		15 686 055	14 340 755
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		95 661 252	84 969 295

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009
 (Unité : en Dinars)

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Revenus		9 145 266	8 294 447
<i>Revenus nets sur opérations de leasing</i>		<i>8 833 597</i>	<i>8 042 786</i>
Revenus du leasing	14	28 841 508	37 256 939
Dotations aux amortissements des immobilisations données en Leasing	15	< 20 007 911>	< 29 214 153>
<i>Autres produits d'exploitation</i>	16	<i>311 669</i>	<i>251 661</i>
Commissions d'apport et de risque	17	< 424 481>	< 399 167>
Charges financières nettes	18	< 4 091 555>	< 4 030 865>
Produits des placements	19	3 079	60 253
PRODUITS NETS		4 632 309	3 924 668
Charges d'exploitation		< 1 732 829>	< 1 498 512>
Achats d'approvisionnements consommés		< 36 239>	< 30 019>
Charges de personnel		< 680 905>	< 647 323>
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		< 48 473>	< 85 892>
Dotations aux provisions	20	< 256 289>	81 870
Autres charges d'exploitation	21	< 710 923>	< 817 148>
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 899 480	2 426 156
Autres gains ordinaires		194 751	4 188
Autres pertes ordinaires		< 10 476>	< 36 900>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 083 755	2 393 444
Impôt sur les bénéfices		< 1 126 456>	< 863 178>
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 957 299	1 530 266
Résultat par action	22	1,957	1,530

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009
 (Unité : en Dinars)

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		1 957 299	1 530 266
Ajustements pour :			
<i>Amortissements et provisions</i>		20 312 673	29 218 175
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations destinées à la location		< 58 757 871>	< 55 078 296>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles destinées à la location		30 174 573	15 706 695
Variation des :			
<i>Créances</i>		584 700	150 680
<i>Autres actifs</i>		< 141 386>	< 791 067>
<i>Fournisseurs et autres dettes</i>		< 23 431>	< 217 410>
<i>Charges de financement</i>		4 229 995	4 061 212
<i>Placements et actifs financiers¹</i>		306	6 473
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		< 1 663 142>	< 5 413 272>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles propres		< 3 844>	< 7 234>
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		< 3 844>	< 7 234>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Dividendes et autres distributions		< 612 000>	< 1 900 000>
Encaissements provenant des emprunts		31 000 000	30 000 000
Remboursements d'emprunts		< 27 323 669>	< 20 056 070>
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>		3 064 331	8 043 930
Variation de trésorerie	23	1 397 345	2 623 424
Trésorerie au début de l'exercice		< 315 962>	< 2 939 386>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 081 383	< 315 962>

¹ Ces flux ont été reclassés parmi les flux d'exploitation au lieu des flux d'investissement.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009
(Unité : en Dinars)

	Notes	31-déc-09	31-déc-08
Engagements reçus	24	2 008 764	1 837 058
Cautions bancaires sur dossiers clientèle		880 750	749 348
Garanties reçues de la clientèle		1 128 014	1 087 710
Engagements donnés		3 394 403	4 832 596
Crédits notifiés et non mis en loyers		2 769 202	4 077 207
Accréditifs UBCI		625 201	755 389

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UBCI-Leasing (Ex-Union Tunisienne de Leasing) est un établissement financier, constitué au cours de l'année 1989 qui a commencé à exercer ses activités dans le secteur du leasing à partir de 1990.

Le capital social, dont le montant s'élève à 10 000 KDT, est divisé en 1 000 000 actions de 10 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Montant en KDT	Part en %
UBCI	7 540	75.40
MED FINANCE	1 376	13.76
SETCAR	472	4.72
Autres personnes physiques	612	6.12
	10 000	100

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Valeurs immobilisées

(i) Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie de 2 à 7 années.

Les immobilisations données en leasing sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

A partir de 2008 et avec l'apparition de la norme NCT 41 relative aux contrats de location (qui prévoit le changement du traitement comptable en adoptant le principe de prééminence du fond économique sur la forme juridique), les crédits bail ne figurent plus en tant qu'un actif immobilisé mais en tant que créances de crédit bail à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée et ce durant la période du bail qui varie de 2 à 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

(ii) Immobilisations propres

Les immobilisations, corporelles et incorporelles, acquises pour les besoins propres de la société sont comptabilisées à leur coût d'achat hors taxe sur la valeur ajoutée. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles (logiciels)	33 %
Matériel roulant	20 %
Matériel informatique	15 %
Matériel et mobilier de bureau	10 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel de faible valeur	100 %
Coffres forts	5 %
Autres matériels	10 %

Les acquisitions de l'exercice sont amorties selon la règle du prorata temporis.

2.2. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au passif du bilan pour le montant en principal non encore remboursé.

Les emprunts bancaires en monnaies étrangères sont convertis en dinars tunisiens au cours de change du jour de l'utilisation. Le risque de change lié au remboursement desdits crédits n'est pas supporté par la société, il fait l'objet d'une couverture assurée par Tunis-Ré.

Les échéances à moins d'un an sont reclassées parmi les passifs courants sous la rubrique « concours bancaires et autres passifs financiers ».

2.3. Engagements de la clientèle

La classification des créances a été effectuée sur la base des informations au 31 décembre 2009 et par référence aux termes de la circulaire BT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, en fonction de l'ancienneté des impayés, à savoir :

<u>Définition</u>	<u>Classe</u>	<u>Retard de paiement</u>
Actifs sains	0	-
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	Inférieur à 90 jours
Actifs incertains	2	Compris entre 90 et 180 jours
Actifs préoccupants	3	Compris entre 180 et 360 jours
Actifs compromis	4	Supérieur à 360 jours

Par ailleurs, il est à signaler que cette approche ne tient pas compte des règlements intervenus

en période subséquente pour les clients présentant des impayés au 31 décembre 2009.

Il est à noter que les clients en contentieux sont logés en classe 4 et ce indépendamment de l'ancienneté de leurs impayés.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) **Prise en compte des garanties**

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI-LEASING : Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) **Taux de provision**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des marges réservées et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances et des biens donnés en leasing.

Affectation des provisions

Les provisions constatées sont classées en 2 catégories :

- les provisions sur les impayés et débiteurs divers, présentées à l'actif du bilan en déduction des comptes clients ;
- les provisions sur les encours financiers, présentées à l'actif du bilan en déduction des créances de leasing.

Les provisions constituées sont affectées en premier lieu à la couverture des impayés puis à la couverture des encours financiers.

2.4. Revenus

Les loyers sont facturés d'avance, mensuellement ou trimestriellement, selon les termes du contrat.

Les loyers facturés d'avance au 31 décembre 2009 sont constatés au compte « produits perçus ou comptabilisés d'avance ».

Les marges se rapportant à des loyers relatifs aux clients des classes 2, 3 et 4 sont déduites du chiffre d'affaires. Ces marges ne seront comptabilisées en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement.

2.5. Impôt sur les sociétés

Le résultat fiscal est déterminé suivant les règles de droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances du 31 décembre 1996 telle que modifiée par la loi de finances du 31 décembre 2005, la déduction des provisions constituées a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable.

3. CONVENTION DE PARTAGE DE RISQUE

La convention de partage de risque établie entre UBCI-LEASING et l'UBCI s'applique à toutes les opérations de crédit bail réalisées par UBCI-LEASING et pour lesquelles l'UBCI se propose ou accepte de partager le risque à l'exclusion des dossiers initiés par UBCI-LEASING à des non clients du réseau UBCI.

La part de risque est fixée à 50% pour toutes les opérations conclues avec ces clients, que les dossiers soient ou non traités dans la délégation des Directeurs de groupe, que l'opération soit ou non apportée par le réseau UBCI, ou encore que le financement soit proposé par un prescripteur avec lequel UBCI-LEASING a passé un accord.

L'UBCI garantit à UBCI-LEASING, en cas de perte sur dossier, une indemnisation à hauteur du pourcentage en risque, calculée sur le montant du capital restant dû après le dernier loyer payé par le locataire.

Les clients visés au 31 décembre 2009 par les dispositions de cette convention se détaillent comme suit :

Nombre de clients	185
Total engagement (KDT)	5 085
Valeur vénale (KDT)	(3 323)
Risque (KDT)	1 762
Partage de risque 50% (KDT)	881

4. NOTES EXPLICATIVES

4.1. ACTIFS

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Placements et autres actifs financiers	(1)	236	543
Effets remis à l'encaissement		1 254	1 222
Liquidités	(2)	1 081 383	71 876
		<u>1 082 873</u>	<u>73 641</u>

(1) Le solde de cette rubrique se compose des avances et des échéances à moins d'un an des prêts accordés au personnel.

(2) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
UBCI		1 050 661	0
CITIBANK		27 526	66 627
AMEN BANK		0	90
B N A		0	12
BANQUE DE TUNISIE		0	1 159
Caisse		3 196	3 988
Total		<u>1 081 383</u>	<u>71 876</u>

Note 2 – Créances de leasing

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Créances de leasing (contrats conclus à partir de 2008)	(1)	74 289 300	42 719 849
Immobilisations corporelles données en leasing (pour les contrats conclus avant 2008)	(2)	17 442 072	39 785 030
		<u>91 731 372</u>	<u>82 504 879</u>

(1) Le solde de cette rubrique représente l'encours des crédits bail relatifs à l'année 2008 et 2009 conformément à la nouvelle loi des finances. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Créances crédits bail mobiliers :	72 760 527	41 624 482
Créances crédits bail immobiliers :	1 528 773	1 095 367
	<u>74 289 300</u>	<u>42 719 849</u>

(2) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Immobilisations en location	91 258 551	128 735 522
Immobilisations en cours	64 706	222 939
Valeurs Brutes	<u>91 323 257</u>	<u>128 958 461</u>
Amortissements à la date de tombée	< 73 874 596>	< 89 522 868>
Réescompte capital	592 692	966 291
Complément d'amortissement (Réserve latente)	(ii) < 599 281>	< 616 854>
Total amortissements de la période	<u>< 73 881 185></u>	<u>< 89 173 431></u>
Valeurs nettes hors provision	<u>17 442 072</u>	<u>39 785 030</u>
Provision pour dépréciation des immobilisations	< 204 895>	< 218 690>
Valeurs nettes	(i) <u>17 237 177</u>	<u>39 566 340</u>

(i) Les mouvements enregistrés sur ce poste durant la période se présentent comme suit :

	Valeur Brute	Amortissement	Complément d'Amort	Provision	Valeurs nettes
Solde au 31/12/2008	128 958 461	< 88 556 577>	< 616 854>	< 218 690>	39 566 340
Cessions de l'exercice	< 37 476 971>				< 37 476 971>
Immob. en cours début d'exercice	< 222 939>				< 222 939>
Immob. en cours en fin d'exercice	64 706				64 706
Dotations de l'exercice		< 19 651 885>			< 19 651 885>
Reprise sur cession		35 300 157	17 573		35 317 730

Réescompte capital début d'exercice		< 966 291>		< 966 291>
Réescompte capital en fin d'exercice		592 691		592 691
Reprise de provision de l'exercice			13 795	13 795
Solde au 31/12/2009	91 323 257	< 73 281 905>	< 599 281>	< 204 895>
				17 237 176

- (ii) Le complément d'amortissement de 599 281 DT représente la partie non résorbée sur la dotation complémentaire effectuée au cours de l'exercice 2000 afin d'ajuster l'amortissement fiscal à l'amortissement financier au titre des contrats en cours conclus avant l'année 2000 et ce, conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2001. Le fait générateur de la résorption étant la cession de l'immobilisation.

Note 3 – Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Clients contentieux	(ii)	1 165 013	1 587 632
Clients ordinaires		721 028	614 339
	(i)	1 886 041	2 201 971
Créances rattachées		894 551	1 045 403
Valeurs brutes		2 780 592	3 247 374
Provisions sur impayés		< 1 563 626>	< 2 324 398>
Marges réservées	(iii)	< 192 449>	< 244 138>
Valeurs nettes		1 024 517	678 838

- (i) L'encours clients s'analyse par classe de risque
comme suit :

	<u>31/12/2009</u>			<u>31/12/2008</u>		
	Clients ordinaires	Clients contentieux	Total	Clients ordinaires	Clients contentieux	Total
Classe A	0		0	0		0
Classe B1	625 700		625 700	584 349		584 349
Classe B2	84 362		84 362	28 291		28 291
Classe B3	716		716	0		0
Classe B4	10 250	1 165 013	1 175 263	1 699	1 587 632	1 589 331
Total	721 028	1 165 013	1 886 041	614 339	1 587 632	2 201 971

- (ii) Ce montant représente les impayés se rattachant à des créances contentieuses.

- (iii) Il s'agit des marges sur loyers impayés se rapportant à des clients classés. La variation des marges réservées s'élève à 51 689 DT se détaillant comme suit :

Variation des marges réservées	(a)	< 50 425 >
Radiation de créances		102 114
		<u>51 689</u>

(a) Cf. note 14 (i)

La répartition du portefeuille engagements de la société au 31 décembre 2009 par classe de risque et par nature d'engagements peut être synthétisée comme suit :

	<i>A</i>	<i>B1</i>	<i>B2</i>	<i>B3</i>	<i>B4</i>	<i>Total Engagement</i>
	<i>Actifs courants</i>	<i>Actifs nécessitant un suivi particulier</i>	<i>Actifs incertains</i>	<i>Actifs préoccupants</i>	<i>Actifs compromis</i>	
Encours (a)	77 585 984	9 908 925	615 330	0	2 963 735	91 073 974
Impayés	0	625 700	84 363	715	1 175 263	1 886 041
Créances rattachées	77 625	3 895	336	75	812 620	894 551
Clients créditeurs (b)	-499 454	-209	0	0	-253 832	-753 495
Total Engagements bruts	77 164 155	10 538 311	700 029	790	4 697 786	93 101 071
% par rapport au total brut	82,88%	11,32%	0,75%	0%	5,05%	100%
Taux des actifs non performants (c)			5,80%			
Marge réservée	0	0	9 501	0	182 948	192 449
Provision sur encours	0	0	0	0	204 895	204 895
Provision sur créances impayées	0	0	227	395	1 563 004	1 563 626
Total provisions et marge réservée	0	0	9 728	395	1 950 847	1 960 970
Total Engagements nets	77 164 155	10 538 311	690 301	395	2 746 939	91 140 101
Taux de couverture des engagements par des provisions	0,00%	0,00%	1,39%	50,00%	41,53%	
Taux de couverture des actifs non performants par des provisions (d)				36,32%		

- (a) Il s'agit du total des créances de leasing et des immobilisations données en leasing compte non tenu des régularisations des amortissements et des immobilisations en cours.

- (b) Cf. note 11
 (c) Le taux des actifs non performants (B2,B3 et B4) s'élève au 31/12/2009 à 5,80%
 (d) Le taux de couverture des engagements s'élève au 31/12/2009 à 36,32%.

Note 4 – Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Logiciel EKIP	446 440	446 440
Frais d'acquisition de logiciels	62 535	62 535
Etudes et développements informatiques	15 183	15 183
Valeurs brutes	<u>524 158</u>	<u>524 158</u>
Amortissements	< 514 460>	< 501 876>
Valeurs nettes	<u>9 698</u>	<u>22 282</u>

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements est présenté en annexe 1.

Note 5 – Immobilisations corporelles propres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Agencements, aménagements et installations	155 727	154 362
Matériel informatique	144 974	144 974
Matériel et mobilier de bureau	87 207	84 728
Matériel roulant	67 241	67 241
Autre matériel	11 441	11 441
Coffres forts	7 857	7 857
Matériel de faible valeur	1 750	1 750
Valeurs brutes	<u>476 197</u>	<u>472 353</u>
Amortissements	< 395 555>	< 359 667>
Valeurs nettes	<u>80 642</u>	<u>112 686</u>

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements est présenté en annexe 1.

Note 6 – Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	15 001	1 404
Avance sur impôt sur les sociétés	776 860	769 302
TVA reportée	1 139 444	1 024 953
Fournisseurs débiteurs	5 460	-
Produits à recevoir	280	-
Total	<u>1 937 045</u>	<u>1 795 659</u>

4.2. PASSIFS**Note 7 – Concours bancaires et autres passifs financiers**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Emprunts bancaires à moins d'un an	(i)	28 027 889	21 661 613
Banque UBCI		-	387 815
Banque Amen Bank		-	24
Effets et chèques UBCI		24 287	< 14>
Intérêts courus et non échus	(ii)	891 275	1 032 796
Total		<u>28 943 451</u>	<u>23 082 234</u>

(i) Cf. annexe 2

(ii) Ce montant correspond au total des agios et des intérêts courus et non échus sur les découverts et les emprunts bancaires et obligataires.

Note 8 – Emprunts

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
UBCI	32 285 714	25 374 085
Emprunt Obligataire 2004	4 000 000	6 000 000
Emprunt Obligataire 2005	4 000 000	6 000 000

EXIM BANK	392 643	1 177 938
BIRD	234 202	654 807
BIRD APEX	81 297	243 894
Total	40 993 856	39 450 724

Le tableau de variation des emprunts est présenté en annexe 2.

Note 9 – Autres Passifs Financiers

Le solde de cette rubrique correspond, au 31 décembre 2008, à des dépôts de fonds reçus en garantie d'un financement immobilier.

Note 10 – Provisions

Le solde de cette rubrique se compose des provisions pour charges relatives au départ à la retraite du personnel.

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Provisions pour charges de retraite	102 000	83 000
Total	102 000	83 000

Note 11 – Clients créditeurs

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Clients créditeurs	753 495	184 538
Total	753 495	184 538

Cette rubrique est constituée essentiellement des encaissements des premiers loyers sur des affaires mises en force postérieurement au 31 décembre 2009.

Note 12 – Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	951 829	1 300 938
Charges à payer (i)	2 178 886	1 747 852
Etat impôts et taxes	97 263	209 304
CNSS à payer	39 761	35 788
Créditeurs divers	7 252	4 551
Tantièmes à payer	5 819	5 807
Total	3 280 810	3 304 240

(i) Ce montant s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Provisions pour charges du personnel	71 066	76 965
Provisions pour frais généraux	399 810	330 330
Provisions pour congés payés	60 654	57 000
Commissions d'apport	297 168	238 279
Commissions de risque	203 720	162 086
Impôt sur les sociétés à payer	1 126 455	863 179
Jetons de présence	20 000	20 000
Autres	13	13
Total	<u>2 178 886</u>	<u>1 747 852</u>

Note 13 – Capitaux propres avant résultat de l'exercice

La variation de la situation nette se présente comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserves Extraordinaires	Résultat net de l'exercice (i)	Total
Solde au 31-12-2008	10 000 000	1 000 000	39 200	1 771 290	1 530 266	14 340 756
Réserves extraordinaires	0	0	0	918 266	< 918 266>	0
Distribution dividendes	0	0	0	0	< 612 000>	< 612 000>
Résultat au 31-12- 2009	0	0	0	0	1 957 299	1 957 299
Solde au 31-12-2009	10 000 000	1 000 000	39 200	2 689 556	1 957 299	15 686 055

4.3. ETAT DE RESULTAT

Note 14 – Revenus du leasing

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Loyers facturés	28 542 824	36 849 945
Loyers perçus d'avance exercice précédent	1 300 938	1 728 887
Loyers perçus d'avance exercice en cours	< 951 829>	< 1 300 938>
Marges réservées	(i) < 50 425>	< 20 955>
Total	<u>28 841 508</u>	<u>37 256 939</u>

(i)

Cf. note 3 (iii) a

Note 15 – Dotations aux amortissements des immobilisations données en leasing

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dotations aux amortissements matériels de leasing	19 634 093	28 740 787
Réescompte capital de l'exercice précédent	966 291	1 439 636
Réescompte capital de l'exercice en cours	< 592 691>	< 966 291>
Ajustements des réserves latentes	218	21
Total	<u>20 007 911</u>	<u>29 214 153</u>

Note 16 – Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts de retard encaissés	179 770	134 071
Autres produits	117 445	106 396
Intérêts intercalaires	14 454	11 194
Total	<u>311 669</u>	<u>251 661</u>

Note 17 – Commissions d'apport et de risque

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commission d'apport	251 837	237 567
Commission de risque	172 644	161 601
Total	<u>424 481</u>	<u>399 168</u>

Note 18 – Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Charges sur crédits bancaires à moyen terme	2 974 328	2 589 579
Intérêts emprunts obligataires	979 233	1 263 068
Agios bancaires	22 109	91 712
Autres charges financières	115 885	86 506
Total	<u>4 091 555</u>	<u>4 030 865</u>

Note 19 – Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts bancaires	3 081	60 143
Autres intérêts	< 2>	110
Total	<u>3 079</u>	<u>60 253</u>

Note 20 – Dotations aux provisions clients

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008 (*)</u>
Dotation aux provisions	451 040	246 870
Total dotations	451 040	246 870
Reprise sur provisions	200 907	340 281
Total Reprises	<u>200 907</u>	<u>340 281</u>
Dotations nettes hors radiation	<u>250 133</u>	<u>< 93 411></u>
Perte suite aux radiations de créances	1 132 970	687 195
Reprises sur provision (créances radiées)	< 1 024 700>	<631 216>
Reprise sur marges réservées (créances radiées)	< 102 114>	< 44 438>
Résultat Radiation	<u>6 156</u>	<u>11 541</u>
Total	<u>256 289</u>	<u>< 81 870></u>

(*) La présentation des données arrêtées au 31/12/2008 a été retraitée pour des raisons de comparabilité.

Note 21 – Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Services extérieurs	(i)	457 824	535 712
Frais divers de production	(ii)	123 979	140 375
Etat, impôts et taxes		104 282	101 314
Jetons de présence		20 000	20 000
Cotisations et dons		4 700	19 678
Transports et déplacements		138	69
Total		<u>710 923</u>	<u>817 148</u>

(i) Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Convention UBCI	225 800	211 210
Loyers du siège	73 447	69 949
Honoraires	89 026	130 010
Frais de maintenance logiciels	47 364	106 060
Entretien et réparation	7 147	4 572
Frais de gardiennage	11 247	9 363
Nettoyage des locaux	3 793	4 548
Total	<u>457 824</u>	<u>535 712</u>

(ii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Frais PTT	53 125	54 159
Frais de publicité	10 483	10 556
Frais de formation	-	200
Frais d'assurances	6 693	6 792
Frais de mission	3 914	3 129
Autres	49 764	65 539
Total	<u>123 979</u>	<u>140 375</u>

Note 22 – Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2009 se présentent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires (en DT)	1 957 299	1 530 266
Nombre d'actions ordinaires	<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>
Résultat de base par action (en DT)	<u>1,957</u>	<u>1,530</u>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

4.4. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 23 – Trésorerie à la fin de l'exercice

Le tableau de flux de trésorerie rend compte des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Il permet d'étudier (à travers la variation de la trésorerie de début et de clôture de l'exercice) l'incidence de ces activités de façon globale et d'évaluer leur interrelation.

La variation de la trésorerie de la période se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Trésorerie au début de l'exercice	< 315 962>	< 2 939 386>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 081 383	< 315 962>
Variation de trésorerie	<u>1 397 345</u>	<u>2 623 424</u>

4.5. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 24 – Engagements reçus

Le solde de cette rubrique est analysé comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Partage de risque clients avec l'UBCI	880 750	749 348
Garanties reçues de la clientèle	1 128 014	1 087 710
	<u>2 008 764</u>	<u>1 837 058</u>

4.6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 25 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009 se présentent comme suit :

- En vertu d'une convention signée en date du 25/03/04 et mise à jour le 1^{er} décembre 2005, UBCI (société détenant 75,4% du capital d'UBCI Leasing) a pris en charge la gestion comptable, administrative, informatique et l'appui de l'analyse du risque de crédit de la société UBCI Leasing. La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2009 s'est élevée à 226 KDT.
- En vertu d'une convention de partage de risque, UBCI garantit à UBCI Leasing en cas de perte sur un dossier de crédit bail réalisé par cette dernière et pour lequel UBCI a

accepté de partager le risque, une indemnisation à hauteur de sa participation au risque, soit 50% sur le capital restant dû après le dernier loyer payé par le locataire. L'appel en risque ne pourra s'effectuer qu'au terme de la procédure contentieuse après exécution du jugement et cession du matériel. En rémunération de sa prestation, la banque perçoit une commission de risque trimestrielle calculée sur la base de 1% l'an de l'encours garanti de chaque contrat à la date du calcul de la commission. En outre, en cas d'encaissement par UBCI Leasing de montants relatifs à des clients ayant déjà fait appel en garantie auprès de UBCI, la moitié des montants encaissés est à rétrocéder à UBCI. Par ailleurs, en rémunération des dossiers initiés et montés par le réseau des groupes d'exploitation, UBCI perçoit une commission d'apport calculée sur la base de 0,5% de la base locative.

Les encaissements perçus et les charges supportées par UBCI Leasing, au titre de l'exercice 2009, dans le cadre de cette convention se présentent comme suit :

- Encaissement perçus par UBCI-Leasing suite à la mise en jeu de la garantie de partage de risque : 58 KDT.
- Commission de risque : 173 KDT
- Commission d'apport : 252 KDT

- UBCI Leasing bénéficie auprès de l'UBCI des financements suivants :

- Un crédit moyen terme financé par PROPARGO dont l'encours au 31/12/2009 s'élève à 519 KDT au taux de rémunération de 7,66%,
- Un crédit moyen terme financés par PROPARGO dont l'encours au 31/12/2009 s'élève à 1 022 KDT au taux de rémunération de 7,82%,
- Un crédit moyen terme dont l'encours s'élève à 52 571 KTND au 31/12/2009, accordé au taux de rémunération TMM + 1,25%.
- Un crédit de trésorerie dont l'encours au 31/12/2009 s'élève à 833 KDT au taux de rémunération de TMM+1,25%.

Les obligations et engagements de l'UBCI Leasing envers les dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la société mère l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction avec un forfait mensuel de carburant. La charge totale au cours de l'exercice 2009 est de 58 KTND
- Conformément à l'article 53 de la convention collective nationale du personnel des banques, le Directeur Général bénéficiera au moment de son départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale de l'exercice 2009 est de 20 KTND.

Annexe 1**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2009***(En Dinars Tunisiens)*

	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN
	31/12/2008	Acquisition	Cession	Transfert	31/12/2009	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009	31/12/2009
<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>524 158</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>524 158</u>	<u>501 876</u>	<u>12 586</u>	<u>0</u>	<u>514 461</u>	<u>9 698</u>
Logiciels informatiques	524 158	0	0	0	524 158	501 876	12 586	0	514 461	<u>9 698</u>
Logiciel en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<u>0</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>472 353</u>	<u>3 844</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>476 197</u>	<u>359 666</u>	<u>35 887</u>	<u>0</u>	<u>395 555</u>	<u>80 642</u>
Coffre fort	7 857	0	0	0	7 857	6 196	573	0	6 770	<u>1 088</u>
Agencements, aménagements et installations	154 362	1 364		0	155 726	119 451	12 208	0	131 660	<u>24 066</u>
Matériel roulant	67 241	0	0	0	67 241	59 011	4 092	0	63 103	<u>4 138</u>
Equipement de bureau	84 728	2 480	0	0	87 208	64 082	6 147	0	70 229	<u>16 979</u>
Matériel informatique	144 974	0	0	0	144 974	100 329	11 723	0	112 052	<u>32 922</u>
Matériels faibles valeurs	1 750	0	0	0	1 750	1 750	0	0	1 750	<u>0</u>
Autres matériels	11 441	0	0	0	11 441	8 847	1 144	0	9 991	<u>1 450</u>
	<u>996 511</u>	<u>3 844</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1 000 355</u>	<u>861 542</u>	<u>48 473</u>	<u>0</u>	<u>910 014</u>	<u>90 340</u>

Annexe 2 :**TABLEAU DE VARIATION DES DETTES A LONG, MOYEN ET COURT TERME AU 31 DECEMBRE 2009***(En Dinars Tunisiens)*

DESIGNATION	Montant au 31.12.2008			Nouveaux emprunts	Remboursement	Montant au 31.12.2009		
	Long terme	Court terme	Total			Long terme	Court terme	Total
EMPRUNTS								
Emprunt UBCI	25 374 085	16 321 793	41 695 878	31 000 000	17 750 365	32 285 714	22 659 794	54 945 508
Emprunt BIRD	654 807	391 928	1 046 735	-	392 336	234 202	420 203	654 405
BIRD APEX	243 895	162 597	406 492	-	162 597	81 297	162 597	243 894
EXIM BANK	1 177 938	785 295	1 963 233	-	785 295	392 643	785 295	1 177 938
Emprunt obligataire 2004	6 000 000	2 000 000	8 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2005	6 000 000	2 000 000	8 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS	39 450 725	21 661 613	61 112 338	31 000 000	23 090 593	40 993 856	28 027 889	69 021 745

***RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2009***

***Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et
l'Industrie Leasing UBCI LEASING***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 15.686 KDT y compris un bénéfice de 1.957 KDT;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états

financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III. Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie Leasing UBCI LEASING ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que, le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2007 a stipulé que la société UBCI Leasing compte s'engager dans un projet de fusion avec sa maison mère l'UBCI.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 21 mai 2010 a annoncé que le planning fixé pour l'actualisation du dossier et l'accomplissement des formalités administratives et juridiques devra permettre la tenue d'une assemblée Générale Extraordinaire début novembre 2010.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18

octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 2 juin 2010

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

***RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009***

***Mesdames, Messieurs les actionnaires de
l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing UBCI LEASING***

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- La société UBCI Leasing (dont le capital est détenu à hauteur de 75,4% par l'UBCI) a confié à l'UBCI, en vertu d'une convention, la mission de gestion comptable, administrative, informatique et l'appui d'analyse du risque de crédit.

Le montant facturé par la banque en 2009 au titre de cette prestation est de 226 KDT.

- La société UBCI Leasing a conclu avec l'UBCI une convention d'appel en garantie en vertu de laquelle l'UBCI garantit à UBCI Leasing en cas de perte sur un dossier de crédit bail réalisé par l'UBCI Leasing avec un client de l'UBCI, une indemnisation à hauteur de sa participation au risque soit 50% sur le capital restant dû après le dernier loyer payé par le locataire. L'intervention de la banque est rémunérée par une commission de risque trimestrielle calculée sur la base de 1% de l'encours garanti de chaque contrat. Par ailleurs, en rémunération des dossiers initiés et montés par le réseau des groupes d'exploitation, et conformément à la même convention, l'UBCI perçoit une commission d'apport calculée sur la base de 0,5% de l'encours garanti.

Au titre de l'exercice 2009, les charges supportées par la société au titre de ces opérations se présentent comme suit :

- Commission de risque	173 KDT
- Commission d'apport	252 KDT

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la société mère l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction avec un forfait mensuel de carburant.
- Conformément à l'article 53 de la convention collective nationale du personnel des banques, le Directeur Général bénéficiera au moment de son départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

C-2 Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en dinars tunisiens) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	58 140	12 618	20 000	20 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 2 juin 2010

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA